



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°796) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES, BERLIOZ, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, DOLLY, SCHERZANDO, RUBATO, PIU MOSSO, APPASSIONATO ET LADRETTE A L'ASSOCIATION «FONDATION BELL'ARTE », A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-22-226
EN DATE DU 07 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Fondation Bell'Arte» représentée par son Administrateur Délégué, Madame Hilde DELLE-VIGNE DEMULDER, domiciliée 39bis chaussée d'Alseberg, 1420 Braine l'Alleud, Belgique, d'organiser des stages de perfectionnement musicaux, du 4 au 8 juillet 2022. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : pour les salles Pôle Documentaire, Messiaen, Ropartz, Dolly, Scherzando, Rubato, Piu Mosso, Appassionato et Ladrette du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet 2022 de 10 h à 18 h, pour la salle Berlioz, le vendredi 8 juillet de 10 h à 21 h 30 pour un concert de clôture ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fondation Bell'Arte » représentée par son Administrateur Délégué, Madame Hilde DELLE-VIGNE DEMULDER, domiciliée 39bis chaussée d'Alseberg, 1420 Braine l'Alleud, Belgique, une convention de location de salles, pour un montant de 2 780,50 TTC (deux-mille sept-cent quatre-vingt euros et cinquante centimes) pour les frais de location, auxquels il faut ajouter 55,08 € TTC (cinquante-cinq euros et huit centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des stages de perfectionnement musicaux, du 4 au 8 juillet 2022. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : pour les salles Pôle Documentaire, Messiaen, Ropartz, Dolly, Scherzando, Rubato, Piu Mosso, Appassionato et Ladrette du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet 2022 de 10 h à 18 h, pour la salle Berlioz, le vendredi 8 juillet de 10 h à 21 h 30 pour un concert de clôture ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220607-lmc1H9701H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/06/2022
Date de Publication : 14/06/2022